

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°18 du 30 avril 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°15**

**ARRÊTÉ**

portant modification des brigades territoriales de Chézery-Forens et Gex (Ain).

*Du 15 mars 2010*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant modification des brigades territoriales de Chézery-Forens et Gex (Ain).**

*Du 15 mars 2010*

NOR D E F G 1 0 5 0 5 0 5 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°18 du 30 avril 2010, texte 15.

---

Art. 1er. Les circonscriptions des brigades territoriales de Chézery-Forens et Gex (Ain) sont modifiées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Chézery-Forens et Gex exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Chézery-Forens	Champfromier	Champfromier
	Chézery-Forens	Chézery-Forens
	Confort	Confort
	Lélex	Lélex
		Mijoux
Gex	Cessy	Cessy
	Chevry	Chevry
	Échenevex	Échenevex
	Gex	Gex
	Mijoux	Ségny
	Ségny	Vesancy
	Vesancy	